



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

verre

Question écrite n° 56309

## Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des Verreries de Masnières, dans le département du Nord. Il relève que la direction des Verreries de Masnières a annoncé la mise en oeuvre d'un nouveau plan de restructuration. Il note qu'après un premier plan impliquant la suppression de 173 postes au début de l'année 1999, le plan avancé à l'automne 2000 touchera plus de 150 personnes. Il précise qu'un grand nombre d'entre elles seront victimes d'un licenciement « sec ». Il déplore cette situation, en rappelant qu'une politique industrielle incluant une puissante base nationale doit faire partie des priorités des pouvoirs publics. Il rappelle qu'un véritable effort pour maintenir et améliorer la compétitivité dans les filières de l'industrie nationale doit être le véritable objet d'une politique industrielle qui ne saurait se contenter de régulations d'apparence. Il lui demande en conséquence quelle initiative il entend prendre pour porter secours à une population durement touchée par les vagues de licenciements.

## Texte de la réponse

Après les bouleversements induits par un premier plan social en 1999, les Verreries de Masnières connaissent à nouveau une période délicate. L'actionnaire italien de l'entreprise a redéfini sa stratégie de développement en spécialisant les différents sites industriels : les Verreries de Masnières deviennent ainsi le pôle flaconnage de luxe du groupe. Cette réorientation de l'activité des Verreries entraîne l'arrêt de la fabrication de flacons pour la pharmacie et est suivie d'un plan social, ce qui suscite une profonde inquiétude parmi les salariés de l'entreprise. Des réunions ont été organisées à l'initiative des cabinets de la ministre de l'emploi et de la solidarité et du secrétaire d'Etat à l'industrie avec la direction des Verreries afin d'affirmer la nécessité pour le groupe d'apporter des garanties quant à la pérennité du site de Masnières, ainsi que la volonté des pouvoirs publics de mettre en oeuvre toutes les mesures possibles afin de limiter l'impact sur l'emploi d'un plan social. Cette préoccupation a été confirmée lors d'une réunion avec les représentants du personnel au cours de laquelle il a été précisé que l'Etat veillerait à réduire l'ampleur du plan et favoriserait par ailleurs le développement d'autres activités dans cette zone en mettant en oeuvre un ensemble de mesures visant à renforcer l'attractivité de cette zone du Cambrésis. Suite à ces interventions des salariés, des élus et de l'Etat, la direction des Verreries a présenté un nouveau plan envisageant une moindre réduction des effectifs. Ce plan a été accepté par le comité d'entreprise. Les services centraux de l'Etat suivent avec attention l'évolution de la situation des Verreries de Masnières, en coordination avec les autorités locales. Le secrétariat d'Etat à l'industrie restera particulièrement vigilant sur le respect par l'entreprise des engagements pris sur la pérennité de l'activité industrielle, qui passent notamment par la création du pôle flaconnage de l'ensemble du groupe. Des mesures destinées à redynamiser le bassin d'emploi de Cambrai sont par ailleurs en préparation, en lien avec les acteurs locaux.

## Données clés

**Auteur :** [M. Georges Sarre](#)

**Circonscription :** Paris (6<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 56309

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : industrie

**Ministère attributaire** : industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 janvier 2001, page 156

**Réponse publiée le** : 5 février 2001, page 833